

# Nationale d'Elevage du Braque Saint Germain

**Avec attribution du CACS  
de la Société Centrale Canine**



Test d'aptitude Naturelle  
Dimanche 1er juillet

**Samedi 30 juin 2018**  
Domaine de Chenonville  
La Bourdinière Saint Loup



# La Bourdinière Saint Loup

*(Eure et Loir)*

## Samedi 30 juin 2018

# Nationale d'Élevage du Braque Saint Germain

9ème édition

*avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.*

organisée par le

**Club du Braque Saint Germain**

*affilié à la Société Centrale Canine  
reconnue d'Utilité publique*

sous le Haut Patronage de :

Monsieur le Ministre de l'Agriculture ;

Monsieur le Président de la Société Centrale Canine

Michel Mottet ;

Monsieur le Président de l'Association Canine Centre Val de Loire

Imre Horvath ;

M. le Maire de La Bourdinière Saint Loup

Marc Lecoœur ;

**Juge : Marie-Aude Rochebeuf**

Assesseurs : Pascal Bouée et François Istars

*Important : Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être, comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle.*

# Au château de Chenonville...

Cap au centre val de Loire pour cette Nationale d'Élevage 2018, qui s'inscrit une nouvelle fois dans un cadre historique, avec le château de Chenonville et son magnifique parc.

Un grand merci donc à Monsieur le Président de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir et au personnel fédéral pour leur accueil durant ces deux journées consacrées à la vitrine du braque saint Germain. Notre chien d'arrêt, qui appartient au patrimoine génétique national ne pouvait trouver un lieu plus approprié pour organiser TAN et Exposition, car on ne peut dissocier le travail du standard morphologique lorsque l'on parle d'un chien de race d'utilité. Et lorsque l'on évoque le Braque Saint Germain, on pense immédiatement à la chasse du faisane naturel en forêt de Compiègne, qui fut le berceau historique de la race où en celle de Saint Germain -en-Laye, qui lui donna son nom.

Un grand merci à tous ceux qui ont fait le déplacement à la veille des vacances estivales pour venir présenter leur compagnon à quatre pattes, avec une mention spéciale à Juraj qui nous arrive de Slovaquie..

Brigitte Turmel et Frédéric Le Peillet, les chevilles ouvrières locales



de ce rassemblement ont tout mis en oeuvre, en collaboration avec notre secrétaire générale et le soutien des membres du comité pour que cette journée se déroule sous le double signe de la sportivité et de la convivialité. N'hésitez pas à leur poser vos questions, ils sont à votre écoute

Merci également à notre juge, Marie-Aude Rochebeuf, venue presque en voisine.

Excellent week-end à tous et à très bientôt sur d'autres terrains pour promouvoir le braque saint Germain.

Catherine Fauquembert

# CE QU'IL FAUT SAVOIR...

## • Le comité...

Organisateurs et commissaires sont des bénévoles qui remplissent leurs fonctions par pure complaisance. Nous vous remercions de ne pas abuser de leur bienveillance ! Un règlement strictement appliqué est la condition indispensable au bon ordre de l'exposition. Ne demandez pas de dérogation à ce règlement.

## • Les juges...

Avant les jugements, les exposants ont deux devoirs principaux :

- l'un de convenance : se présenter dans le ring dès l'appel de leurs sujets de manière à ne pas faire attendre le juge, dont le temps est précieux.

- l'autre de discrétion : ne pas accabler le juge, sauf s'il le demande, d'explications, de rappels d'origine ou de citations de récompenses antérieures, tous détails qui ne doivent pas être pris en considération et qui, s'ils étaient fournis par chaque exposant, risqueraient de prolonger la durée des jugements au-delà de toute vraisemblance.

Après les jugements, il serait malséant et contraire à la bonne règle de faire entendre publiquement, soit des récriminations, soit de simples lamentations.

## • La journée...

Les exposants qui s'astreignent à passer la journée à côté de leurs sujets font preuve d'une patience qui a son mérite, mais qui ne doit connaître aucune défaillance. Elle doit plus particulièrement résister aux appréciations injustifiées d'un public, qui n'est pas forcément compétent et dont les Expositions Canines ont précisément pour but de commencer ou de parfaire l'instruction.

L'Exposition Canine est une manifestation instructive et documentaire. Elle suppose des chiens présentés avec soin. Elle doit développer le goût des races pures et laisser dans la mémoire de chacun une impression visuelle de beauté, une notion d'ensemble du standard.

Nous sommes dans un parc privé, aussi les chiens seront tenus en laisse, sous la surveillance de leur maître, sauf pendant leur présence obligatoire dans les rings du jugement. Chaque propriétaire veillera à ramasser les déjections de son chien et à ne pas le laisser aboyer sans arrêt. La patience, la ténacité et la philosophie sont les vertus essentielles de l'exposant et chacun de nous est garant de la réussite de cette journée et de la joie de tous à y participer.

## • Confirmation

Elle est exclusivement réservée aux chiens identifiés (tatouage ou puce) et engagés. Les propriétaires doivent remplir très lisiblement les formulaires de demande de confirmation, les signer et les présenter au juge accompagnés du certificat de naissance et de la carte d'identification du chien à confirmer.

## LES QUALIFICATIFS

S'il est certes très agréable pour un exposant de voir son chien récompensé du carton CACS, c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second, et pourtant, c'est sur un infime détail, sur une impression, que le juge est obligé, lui, de fonder son jugement.

EN CHIENS DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE. Que le chien soit second ou non classé, s'il est classé Excellent, c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celle du BON classé premier.

Les juges ont été invités par la Société Centrale Canine à observer certaines directives.

Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif «TRES BON», souvent considéré à tort par l'amateur comme "inférieur", alors qu'en réalité ce qualificatif s'adresse à un TRES BON CHIEN

Il est rappelé aussi que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

**EXCELLENT** ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant «de la classe» et une brillante allure. La supériorité de ses qualités, vis-à-vis de la race, dominera ses petites imperfections, mais il possédera les caractéristiques de son sexe.

**TRES BON** ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**ASSEZ BON** est à attribuer à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé «Excellent» en classe Ouverte, Intermédiaire ou Travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Le chien devra être radiographié et la lecture de dysplasie acceptable.

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées

Si le chien classé 2° est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines;
- b) a déjà le titre de Champion National de Standard

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

## LES LOTS D'ELEVAGE

### • Définition

Un lot d'élevage ("affiche" ou "reproducteur") doit être composé de trois braques Saint Germain sans distinction de sexe, inscrits au LOF et déjà engagés dans une classe individuelle. Les chiens doivent être nés chez le même producteur, mais peuvent appartenir à des exposants différents pour le lot d'affixe ou nés chez des éleveurs différents mais à partir du même reproducteur pour le lot reproducteur.

### • Classement

Il se fait par le cumul des points découlant des qualificatifs obtenus en classe individuelle par chacun des chiens du lot avec la note d'homogénéité attribuée par le jury.

1 - Le barème de calcul est le suivant :

- a) toutes classes confondues : 2 pts pour un TB, 3 pour un excellent
- b) bonification supplémentaire : 1 pt pour la RCACS, 2 pour le CACS
- c) supplément pour la récompense obtenue en classe intermédiaire, jeune et ouverte : 1 pt
- d) supplément pour la classe travail et champion : 2 pts
- e) Les points obtenus par chacun des 3 sont additionnés et majorés d'une note d'homogénéité cotée sur 10 et décernée par le jury.

2 - Classement :

Si deux lots d'élevage obtenaient le même nombre de points, ils seraient départagés en fonction du classement obtenu par chacun des cinq chiens du lot en jugement individuel (1 point pour 1er, 2 points pour 2ème, 3 points pour 3ème, 4 points pour 4ème, 5 points pour Excellent sans classement). Le vainqueur est celui ayant le plus faible nombre de points. Si en dépit de cela les deux premiers étaient ex aequo, c'est le lot ayant la plus faible moyenne d'âge qui serait proclamé vainqueur.

### **IMPORTANT**

Les engagements des lots d'élevage devront être effectués avant 12 heures au secrétariat du club. La liste des engagements sera clôturée à 12 heures précises.

# EXTRAITS DU REGLEMENT D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION

## Titre 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Art. 3 : L'exposition nationale d'Élevage d'une association de race est organisée par le club de race reconnu. Elle ne peut être organisée qu'avec l'accord de la Société Canine Régionale sur le territoire de laquelle elle est prévue.

## Titre 2 : REGLEMENT

Art. 3 : Les expositions nationales d'élevage font l'objet d'un règlement particulier (voir art. 6).

Art. 6 : Les règlements des expositions nationales d'élevage peuvent différer des règlements des autres expositions sur les points suivants :

a) Les jugements peuvent être rendus soit par un juge par classe, soit par jury de deux ou trois juges par classe.

b) Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens qu'ils ont à examiner.

c) Ces dispositions peuvent comporter des épreuves particulières, tels que tests de caractère ou contrôle d'aptitudes.

d) Les jugements peuvent s'y effectuer par points, suivant un barème établi par l'association de race.

e) Les expositions ne sont pas forcément "ouvertes" : un certain palmarès, laissé à l'appréciation de l'association de race peut être exigé pour l'engagement.

f) Des dispositions particulières pour l'éradication des tares génétiques peuvent être appliquées dans ces expositions : ainsi, il peut être exigé l'envoi d'une radio des hanches pour détection des sujets dysplasiques.

g) Les expositions nationales d'élevage peuvent comporter les présentations de groupe de reproduction, même si les géniteurs ne sont pas engagés à l'exposition.

h) Dans le cas d'un règlement rendu par un jury collégial, le Président du jury aura la responsabilité d'attribuer seul le C.A.C.S et sa Réserve et de signer seul les cartons de qualificatif afférent.

i) Les juges officiant seuls ou en tant que présidents d'un jury collégial dans les expositions nationales d'élevage doivent être qualifiés depuis deux ans au minimum.

### Réclamations

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76,22 euros qui restera acquise à la société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'Exposition.

### Sanctions

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC :

a) Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration,

c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,  
d) Ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges de la société organisatrice,

e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,

f) Ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

### Engagement

Classe Baby : chien âgé de 3 à 6 mois comptés la veille de l'exposition

Classe Puppy : chien âgé de 6 à 9 mois comptés la veille de l'exposition

Classe Jeune : chien âgé de 9 à 18 mois comptés la veille de l'exposition

Classe Intermédiaire : chien âgé de 15 à 24 mois comptés la veille de l'exposition

Classe Ouverte : à partir de 15 mois comptés la veille de l'exposition

Classe Travail : pour un chien ayant atteint l'âge de 15 mois et titulaire d'une des récompenses de travail (minimum Très bon en field trial) avec copie du justificatif

Classe Champion de beauté : Réservé aux chiens déclarés champion de beauté homologué avec copie du justificatif

Classe Vétéran : Pour les chiens à partir de 8 ans, comptés la veille du jour de l'exposition .

Classe ne concourant pas : Pour les chiens, titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à un livre

d'origines, qui ne concourent pas. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par un juge.

### **Seules les classes "Ouvverte", "Travail" et Intermédiaire concourent pour l'obtention du CACS**

Lot d'élevage : pour 3 sujets de même variété, pouvant être issus de femelles différentes, sans distinction de sexe, mais nés chez le même producteur (même naisseur ou affixe).

Les sujets peuvent appartenir à des propriétaires différents et doivent être engagés individuellement.

Lot reproducteur : pour 3 sujets de même variété, accompagnés de leur géniteur, père ou mère, pouvant être issus d'élevages ou d'affixes différents, mais ayant le même reproducteur. Les sujets peuvent appartenir à des propriétaires différents et doivent être engagés en classe individuelle.

Les lots d'élevage et reproducteur peuvent être constitués "au poteau"

N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes :

Ouvverte, Champion, Intermédiaire, Jeune, Puppy, Baby et Vétéran.

Si vous n'avez pas spécifié votre classe d'engagement et en l'absence de justificatif pour les classes travail et champion votre chien sera intégré par les organisateurs dans la classe correspondant à son âge. Notamment, entre 15 mois et 8 ans moins un jour, tout chien, "non classifié" par son propriétaire sera engagé en classe ouverte.

Pour le tarif dégressif, les engagements sont calculés par ordre décroissant de classe, c'est à dire des classes officielles vers les classes non officielles.

L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h 45.

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures et indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements resteront acquis attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation engagés.

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception des personnes sous le coup d'une mesure d'exclusion des expositions ou appartenant à une association non affiliée à la S.C.C.

Le service vétérinaire. Le docteur vétérinaire de service à tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des sujets (considérés comme malade, atteints de maladie de peau, ou en état de lactation, ou dangereux). La décision du service vétérinaire est sans appel.

**Prophylaxie de la rage** : le ministère de l'agriculture exige pour les chiens provenant de l'Etranger un certificat de vaccination antirabique, conforme au modèle réglementaire (CERFA 50-4272, 50-4273, 50-4286). Ce certificat doit attester que la vaccination a été pratiquée depuis : - pour la primo vaccination, un mois après sa délivrance ; - pour la vaccination de rappel, le jour même de la vaccination. Dans les deux cas, les dates de validité doivent être portées sur le certificat. Les propriétaires de chien dont le domicile est situé dans un département infecté doivent être munis du certificat de vaccination à l'entrée. Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre engagement.

### **Responsabilité**

Les organisateurs et la société organisatrice déclinent toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux, morsures occasionnées par eux...et cela en quelque cas et pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents ou autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux mêmes, les organisateurs ne peuvent en aucun cas être reconnus responsables en leur lieu et place. La nationale d'élevage du CBSG ayant lieu dans l'enceinte du Domaine du Pavillon Henri IV à Saint Germain en Laye.

Par le seul fait d'engager leur chien, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en renvoyant la feuille d'engagement.

Ils déclarent sincères et véritables tous les renseignements donnés. Ils certifient sur l'honneur qu'au jour de l'engagement, leur chien ou leur chenil n'est pas atteint de maladies contagieuses et s'engagent à ne pas le présenter si de telles maladies devaient se déclarer d'ici le jour de l'exposition.

**Ce règlement est valable pour et dans toute l'enceinte de la manifestation du 30 juin 2018.**

# Nationale d'élevage du CBSG du 30 juin 2018

**Samedi 30 juin 2018**

A partir de 8 h 30 : Accueil des participants de la nationale d'élevage au secrétariat du club, salle du parking du domaine de Chenonville. Remise du catalogue.

10 h : Début des jugements de la Nationale d'Élevage dans le ring de Mme Rochebeuf.

Jugement parallèle de M. Bouée

Inscription au secrétariat avant 12 h des lots d'affixe et lots reproducteur

Pendant toute la matinée : Ouverture de la Boutique du club (porte-clefs, stylos, casquettes, badges,...).

Vers 13 h : Pause déjeuner

Vers 14 h : Désignation des CACS et RCACS,  
Jugements des couples, paires, lots d'affixe et lots reproducteurs.

Vers 15 h, remise des récompenses et prix.

Chaque propriétaire inscrit au catalogue et dont le chien participe à la Nationale d'élevage se verra remettre en prix une reproduction de la lithographie de l'artiste Jean-Pierre Boitard, réalisée pour l'occasion sur commande de Brigitte Turmel

La race y est représentée dans le cadre du château de Chenonville qui nous accueille.

**Vous faites des photos de la NE ?**

**Adressez-les au siège !**

**[clubbraquesaintgermain@orange.fr](mailto:clubbraquesaintgermain@orange.fr)**

**Ainsi, le reportage qui paraîtra dans la revue**

**fin juillet sera le plus riche possible**

**Merci d'avance à tous**



Classement	<u>Classe Ouverte Mâles</u>	<i>Radiographié</i>
<b>1er Ex RCACS</b>	<b>01 - Joker de la Diane de Belrem</b> Né le 11 juin 2014 - 250 269 606 229 500 - Lof 3486/711 par Ch. CS et IB, Tr. Issan de la Diane de Belrem et Douchka du Marquis des Moères Producteur : Fauquembert Catherine - Propriétaire : Pascal Leroy	
<b>2ème Ex</b>	<b>02 - Juhel de la Diane de Belrem</b> Né le 6 août 2014 - 250 269 8105 498 86 - Lof 3497/709 par Ch. CS, Tr. Athos et Tr, Ch. IB, Gwenn de la Diane de Belrem Producteur : Brigitte Turmel - Propriétaire : Piquet Thierry	<i>Radiographié</i>
<b>1er Ex CACs</b>	<u><b>Classe Travail Mâle</b></u>  <b>03 - J'Ichnéo de la Diane de Belrem</b> Né le 6 août 2014 - 250 269 810 549723 - Lof 3496/ par Ch. CS, Tr. Athos et Ch. IB, Tr. Gwenn de la Diane de Belrem Producteur : Brigitte Turmel - Propriétaire : Gérard Bourrier	<i>Radiographié</i>
<b>1er Ex MDR</b>	<b>04 - Issan de la Diane de Belrem</b> Né le 15 janvier 2013 - 250 269 604 859 366 - Lof 3443/696 par Ch. CS et IB Diwan de Rosa Bonheur et Fantasia des Plaines de Nadurelle Producteur : Fauquembert Catherine - Propriétaire : Colette Bissières-Peyle	<i>Radiographié</i>
<b>2ème Ex</b>	<b>05 - Junior de la Diane de Belrem</b> Né le 11 juin 2014 - 250 269 602 221 469 - Lof 3483/ par Ch. CS et IB, Tr. Issan de la Diane de Belrem et Douchka du Marquis des Moères Producteur : Fauquembert Catherine - Propriétaire : Fauquembert Catherine	<i>Radiographié</i>
<b>TP</b>	<u><b>Classe baby Mâle</b></u>  <b>06 - Owen de la Diane du Moulin du Bois</b> Né le 10 février 2018 - 250 269 811 561 958 - Lof 3608 par Ch. CS et IB, Tr. Issan de la Diane de Belrem et Ch GT, Tr, Gynka de la Diane de Belrem Producteur et Propriétaire : Richard Lévy	
<b>3ème Ex</b>	<u><b>Classe Vétérans Mâles</b></u>  <b>07 - Ch CS et Trialer Athos</b> Né le 14 juin 2005 - 2 EMH 077 - Lof 2997/618 par Ch CS et Tr. Mylord du Bois d'Heilly et Sirka Producteur : Philippe Silvestre - Propriétaire : Gérard Bourrier	<i>Radiographié</i>
<b>2ème Ex</b>	<b>08 - Trialer et Ch. IB Darius</b> Né le 23 avril 2008 - 250 269 602 384 216 - Lof 3152/658 par Usky de l'Etang du Vert et Taormine Producteur : Fernand de Marchi - Propriétaire : Richard Lévy	

1er Ex	<p>09 - Ch CS et IB <b>Diwan de Rosa Bonheur</b>  Né le 30 juillet 2008 - 250 268 710 054 189 - Lof 3192/647  par Tr. Ch. CS. Tessie de Rosa Bonheur et Tr., Ch. CS. Athos  Producteur : Nicole Delargille - Propriétaire : Brigitte Turmel Le Peillet Frédéric</p>	<i>Radiographié</i>
<b><u>Classe Jeune mâle</u></b>		
1er Ex	<p>36 - <b>Nominoé de la Diane de Belrem (c)</b>  Né le 3 mai 2017 - 250 269 811 382 300 - Lof 3596  par Ch. CS et IB Diwan de Rosa Bonheur et Tr, Ch. IB, Gwen de la Diane de Belrem  Producteur : Turmel Brigitte - Propriétaire : Catinat Jean-Pierre</p>	
<b><u>Classe Mâle ne concourant pas</u></b>		
<p>10 - Ch. CS <b>Darios de Rosa Bonheur</b>  Né le 30 juillet 2008 - 2 FWH 289 - Lof 3190/ -  par Tr. Ch. CS Athos x Tr. Ch. CS et IB Tessie de Rosa Bonheur  Producteur et Propriétaire : Nicole Delargille</p>		
<b><u>Classe Ouverte Femelles</u></b>		
Ex	<p>11 - <b>Horphée de Rosa Bonheur</b>  Née le 8/07/2012 - 250 269 604 744 051 - Lof : 3418  par Guibss de la Diane de Belrem et Belle de Rosa Bonheur  Producteur et Propriétaire : Nicole Delargille et filles</p>	<i>Radiographiée</i>
2ème Ex	<p>12 - <b>Jabadao de la Diane de Belrem</b>  Née le 6 août 2014 - 250 269 810 570 746 - Lof 3497/  par Ch. CS, Tr. Athos et Tr, Ch. IB, Gwenn de la Diane de Belrem  Producteur et Propriétaire : Brigitte Turmel</p>	<i>Radiographiée</i>
Ex	<p>13 - <b>Jessie de la Diane de Belrem</b>  Née le 11 juin 2014 - 250 269 606 232 094 - Lof 3490/  par Ch. CS et IB, Tr. Issan de la Diane de Belrem et Douchka du Marquis des Moères  Producteur : Fauquembert Catherine - Propriétaire : Pascal Leroy</p>	<i>Radiographiée</i>
Abs.	<p>14 - <b>Jilcia de la Diane de Belrem</b>  Née le 11 juin 2014 - 250 269 606 254 866 - Lof 3489/  par Ch. CS et IB, Tr. Issan de la Diane de Belrem et Douchka du Marquis des Moères  Producteur : Fauquembert Catherine - Propriétaire : Devillepoix Max</p>	
3ème Ex	<p>15 - <b>Louna</b>  Née le 9 mai 2015 - 250 268 600 056 851 - Lof 3520/810  par Ch. CS et IB, Tr. Issan de la Diane de Belrem et Filouse de l'Etang du Vert  Producteur : Boussé Daniel - Propriétaire : Morell Jean-Luc</p>	

Ex	<p><b>16 - Maïa de la Diane de Belrem</b> <span style="float: right;"><i>Radiographiée</i></span>  Née le 11 juin 2016 - 250 269 606 682 044 - Lof : 3560  par J'Ichnéo de la Diane de Belrem et Ch. A., P., GN, T et IT, Tr, Ch.R.2013-2014-2015 Gaïa de la Diane de Belrem  Producteur et Propriétaire : Fauquembert Catherine</p>
Ex	<p><b>17 - Malycia des Lys d'Auvergne</b> <span style="float: right;"><i>Radiographiée</i></span>  Née le 22 juin 2016 - Puce : 250 268 712 451 720 - Lof : 3550  par Tr. Jasmin de la Diane du Moulin du Bois et Ch. FGT., CS, IB Gazelle des Landes de Sologne  Producteur : Jacqueline Dalbignat - Propriétaire : Christel Pasquet</p>
Ex	<p><b>18 - Mika</b>  Née le 20 mars 2016 - 250 269 811 290 275 - Lof 3534/805  par Esope et Grâce de la Fay du Boisel  Producteur : Terrier Michel - Propriétaire : Baudhuin Christian</p>
1er Ex CACS	<p><b>19 - Milka de la Diane de Belrem</b>  Née le 11 juin 2016 - 250 269 606 671 063 - Lof 3561/812  par J'Ichnéo de la Diane de Belrem et Ch. A., P., GN, T et IT, Tr, Ch.R.2013-2014-2015 Gaïa de la Diane de Belrem  Producteur : Catherine Fauquembert - Propriétaire : Warbecq Marie-Hélène</p>
<b><u>Classe Travail Femelles</u></b>	
Abs.	<p><b>20 - Ch. A., Ch P. et Ch. IT Gaïa de la Diane de Belrem</b> <span style="float: right;"><i>Radiographiée</i></span>  Née le 22 mars 2011 - 250 269 604 329 648 - Lof 3342/  par Ch. T. G.S. Védanga de la Vallée des Myrtilles et Tr. Ch. A.,Ch.CS et IB Doubaï de Rosa Bonheur  Producteur et propriétaire : Catherine Fauquembert</p>
1er Ex	<p><b>21 - Ch. A. Gynka de la Diane de Belrem</b> <span style="float: right;"><i>Radiographiée</i></span>  Née le 22 mars 2011 - 250 269 604 334 954 - Lof 3343/  par Ch. T. G.S. Védanga de la Vallée des Myrtilles et Tr. Ch. A.,Ch.CS et IB Doubaï de Rosa Bonheur  Producteur : Fauquembert Catherine - Propriétaire : Richard Lévy</p>
<b><u>Classe Intermédiaire Femelles</u></b>	
1er Ex RCACS	<p><b>22 - Moun de la Diane de Belrem</b> <span style="float: right;"><i>Radiographiée</i></span>  Née le 4 novembre 2016 - 250 269 606 810 289 - Lof 3570/  par Jappeloup de la Vallée de l'Uby et Tr. Ch. A.,Ch.CS et IB Doubaï de Rosa Bonheur  Producteur et Propriétaire : Catherine Fauquembert</p>
<b><u>Classe Jeune femelle</u></b>	
1er Ex MSO	<p><b>23 - Nacre de la Diane de Belrem (c)</b>  Née le 3 mai 2017 - 250 269 811 377 016 - Lof 3600  par Ch. CS et IB Diwan de Rosa Bonheur et Tr, Ch. IB, Gwen de la Diane de Belrem  Producteur : Fauquembert Catherine - Propriétaire : Jouan Stéphane</p>

### Classe Champions Femelles

1er Ex

#### 24 - **Amaretta Speedy**arrows

Née le 15 avril 2016 - Puce 941 000 018 770 908  
par Gabin des Landes de Sologne et Etoile de la Fay de Boisel  
Producteur et Propriétaire : Juraj Lihosit

4ème Ex

#### 25 - **Gwen de la Diane de Belrem**

Née le 22 mars 2011 - 250 269 604 330 944 - Lof 3345/769

par Ch. T. G.S. Védanga de la Vallée des Myrtilles et Tr. Ch. A., Ch.CS et IB. Doubaï de Rosa Bonheur

Producteur : Fauquembert Catherine - Propriétaire : Brigitte Turmel Le Peillet Frédéric

*Radiographiée*

3ème Ex

#### 26 - **Héra de Rosa Bonheur**

Née le 8/05/2012 - 250 269 604 705 159 - Lof : 3406

par Darius et Beryl de Rosa Bonheur

Producteur et Propriétaire : Nicole Delargille et filles

2ème Ex

#### 27 - **Jaïna de la Diane du Moulin du Bois**

Née le 14 août 2014 - Puce : 250 269 802 513 541 - Lof : 3504/

par Ch. CS et IB, Tr. Issan de la Diane de Belrem et Ch. A. Tr. Gynka de la Diane de Belrem

Producteur et Propriétaire : Richard Lévy

### Classe Vétérans Femelles

Abs

#### 28 - **Belle de Rosa Bonheur**

Née le 5 avril 2006 - 2 EVX 528 - Lof 003066/

par Tr. Princesse de Rosa Bonheur et Vidocq des Landes de Toulifaut

Producteur et Propriétaire : Nicole Delargille et ses filles

*Radiographiée*

Abs

#### 29 - **Beryl de Rosa Bonheur**

Née le 5 avril 2006 - 2 EVX 529 - Lof 003067/702

par Tr. Princesse de Rosa Bonheur et Vidocq des Landes de Toulifaut

Producteur et Propriétaire : Nicole Delargille et ses filles

*Radiographiée*

3ème Ex

#### 30 - **Dolly de la Noue des Aulnes**

Née le 28 mars 2008 - Tatouage : 2 FRE 329 - Lof : 3141

par Ch. CS Turenne du Coulé de l'Auvière et Romance de la Noue des Aulnes

Producteur : Corinne Mercier - Propriétaire : Marie-Hélène Warbecq

*Radiographiée*

2ème Ex

#### 31 - **Douchka du Marquis des Moères**

Née le 27 février 2008 - 250 268 500 051 620 - Lof 3138

par Athos et Uline de l'Etang du vert

Producteur : Hervé Marquis - Propriétaire : Pascal Leroy

*Radiographiée*

1er Ex

#### 32 - **Etoile de la Fay du Boisel**

Née le 19 mai 2009 - 250 269 500 268 590 - Lof 3241/

par Athos des Portes d'Aquitaine et Aya de Gommerfontaine

Producteur : Memi Skender - Propriétaire : Juraj Lihosit

*Radiographiée*

### Classe Baby Femelles

TP

#### **33 - Odile de West-Ecques de Rosa Bonheur**

Née le 12 février 2018 - 250 268 732 174 238 - Lof : 3620

par Ch CS et Ch IE Junior de la Diane de Belrem et Ch. L. Héra de Rosa Bonheur

Producteur : Nicole Delargille et filles - Propriétaire : Damien Schreuer

TP

#### **34 - Opale de Rosa Bonheur**

Née le 12 février 2015 - 250 268 732 174 283 - Lof : 3618

par Ch CS et Ch IE Junior de la Diane de Belrem et Ch. L. Héra de Rosa Bonheur

Producteur et Propriétaire : Nicole Delargille et filles

TP

#### **35 - Orka de Rosa Bonheur**

Née le 12 février 2018 - 250 268 732 174 263 - Lof : 3617

par Ch CS et Ch IE Junior de la Diane de Belrem et Ch. L. Héra de Rosa Bonheur

Producteur et Propriétaire : Nicole Delargille et filles

-----  
**Meilleure paire** : 1) 11 et 26 ; 2) 19 et 30

**Meilleur couple** : 5 et 22

**Lot reproducteur moins 1 an** : 26 avec 33, 34, et 35

**Lot reproducteur plus d'un an** : 4 avec 1, 5 et 27

**Lot d'affixe** : 1-4-5



**Passion Animal**  
ALIMENTATION ACCESSOIRES

Contactez-nous sur 

      

**02 97 01 04 56**  
passionanimal56@gmail.com

ZI du Prat - 2, Av. Gostran Bienvenu  
**56000 VANNES**

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI 9H00/12H00 - 14H00/18H00

# Adhérez et faites adhérer !

Pour permettre à votre race de coeur de ne pas sombrer dans l'oubli !

Pour créer le lien indispensable entre tous les propriétaires de BSG !

Pour nous permettre d'organiser des rencontres vivantes !

Pour mettre en place une dynamique dans chaque région !

Pour valoriser vos propres efforts localement !

Pour faire connaître vos chiens et faciliter les projets d'élevage !

Parce que l'union fait la force !

Adhérez ou renouvelez votre adhésion  
au club du Braque saint Germain

mais devenez aussi les ambassadeurs du club

Parlez du club autour de vous...

Lorsque vous faites une portée,

Lorsque vous rencontrez un propriétaire non-adhérent,...

N'oubliez pas que tout BSG seul dans son coin, est, la plupart du temps, perdu pour la race ! C'est un appauvrissement génétique !

Défendez notre race française,  
qui appartient au patrimoine cynophile français

La cotisation est de 32 € et vous recevrez deux fois par an une revue toute en quadri-chromie, relatant l'actualité cynophile, celle du BSG, les annonces et résultats des épreuves de standard et de travail, les classements des échelles de valeur, des articles sur l'éducation, la santé, l'utilisation de votre BSG, sans oublier les infos concernant l'agenda, les naissances ou projets de portées,...

A noter dans le numéro qui paraîtra fin juillet :  
toutes les photos et commentaires de la NE !

## Liste des participants

- Baudhuin Christian 313, rue Crèvecoeur Parfondeval 60570 Laboissière-en-Thelle (18)
- Bissières-Peyle Colette La Tuilerie 47270 La Sauvetat de Savères (04)
- Bourrier Gérard 5, avenue de Chars 95810 Arronville (03-07)
- Catinat Jean-Pierre, 29 grande rue, 78290 Croissy-sur-Seine
- Delargille Nicole 29, rue d'Arvillers 80134 Hangest-en-Santerre (11-26-27-28-33-34)
- Devillepoix Max 3, rue d'Hardelot 62360 Condette (13)
- Fauquembert Catherine 24 rue des Etangs 62990 Beaurainville (05-16-20-23-)
- Jouan Stéphane (23)
- Leroy Pascal 29 Grande rue 62 Herbelles (01-14-30)
- Lévy Richard Le Moulin de Bois 72220 St Biez en Belin (06-08-21-22)
- Lihosit Juraj, Kaplna 127, 900 84 Bahon Slovaquie (25-31)
- Morell Jean-Luc 8, rue du Buisson Louis 95470 Fosses (15)
- Pasquet Christel, 75 rue Durivum 85600 st Georges de Montaigu (17)
- Piquet Thierry 332 Les Cléréts 45210 Louzouer (02)
- Schreuer Damien 700, rue de Clarques 62129 Ecques (32)
- Warbecq Marie-Hélène, 18 grande rue 02210 Hartennes et Taux (19-29)

## Spécial Canin & Compagnie



## **Spécial Canin et Compagnie**

**17 rue Paul Langevin 28300 Mainvilliers**

**Tel 02 37 36 03 66**



PROPLAN®

Le nourrir et  
le protéger